

Gare aux multinationales !

Publié le 31/05/2014 à 06h00 par

[PATRICK FAURE](#)

Doit-on aborder en Conseil municipal des sujets de niveau international ? L'extrême gauche en reste persuadée. Exemple lors de la dernière séance.

Bernard Conte est aussi un environnementaliste adepte du vélo. © *Photo PHOTO P. F.*



PATRICK FAURE

p.faure@sudouest.fr

C'est une tradition chez les élus situés à la gauche de la gauche que d'aborder en Conseil municipal des problèmes d'ampleur nationale, voire internationale. La dernière séance du Conseil talençais (voir « Sud Ouest » des 28 et 30 mai) en fournit un parfait exemple. Bernard Conte (proche du Parti de gauche) et Marie Fauré (NPA), qui constituent le groupe « Une vraie gauche pour Talence » au sein de l'assemblée locale, sont ainsi intervenus.

Choix de société

Bernard Conte souhaitait que le Conseil vote une motion sur le traité transatlantique actuellement en négociation entre l'Europe et les États-Unis : « Un nombre croissant de collectivités territoriales émettent des vœux, votent des motions relatives au Traité de libre-

échange transatlantique (Ile-de-France, Limousin, Auvergne, Paca, le département du Tarn, les villes de Besançon, de Niort...). »

« Ce partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) s'attaque à toutes les règles et les normes sur la production, sur la consommation, la protection de l'environnement qui sont pourtant des choix de société. Une fois adoptées, les normes américaines seraient imposées en Europe. Ainsi, par exemple, les OGM, les antibiotiques et les hormones de croissance dans l'élevage, les poulets lavés avec des substances chlorées... seraient autorisés dans nos assiettes et à la cantine scolaire. »

« Les collectivités "trop" strictes en matière de droit du travail, de protection de la santé ou de l'environnement pourraient être poursuivies en justice ! »

Les multinationales

Alain Cazabonne, le maire (Modem), ne conteste les problèmes soulevés par son opposant : « Sur le fond, vous avez raison sur cette négociation qui semble menée de manière discrète. Cela fait partie de sujets fondamentaux. Il ne faudrait effectivement pas qu'à partir de ce traité, les multinationales puissent attaquer un État et jusqu'à des collectivités locales ! »

« Mais nous avons décidé de voter en Conseil uniquement des motions qui portent sur des sujets d'intérêt communal », conclut le maire. Monique de Marco, au nom d'Europe Écologie-Les Verts, rappelle au passage que les écologistes se positionnent eux aussi contre ce traité transatlantique.

Le NPA et les rythmes

L'incidence des nouveaux rythmes scolaires a par contre une réelle incidence budgétaire pour les municipalités. Le sujet a déjà été abordé, à Talence comme ailleurs. Mais Marie Fauré, la représentante locale du Nouveau parti anticapitaliste (NPA), demande « l'abrogation de cette réforme. Il aurait fallu une vraie réforme pour améliorer l'éducation et la scolarité des enfants avec les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre, en exigeant de l'État la totalité de son financement... »

« Cette réforme des rythmes scolaires va faire exploser les inégalités, déjà importantes, entre les communes et les inégalités sociales entre les familles », dit-elle.

« L'autre problème, c'est qu'elle risque d'aboutir à la mise en place de garderies dans une amplitude beaucoup plus importante qu'actuellement. Contrairement à l'allègement promis, la semaine sera alourdie par une augmentation du temps de présence à l'école. Cela ne fera donc que dégrader les conditions de la scolarité. »